

Une évaluation externe met en avant la qualité du travail à la MAPAD Delattre

mardi 11.01.2011, 05:12 - La Voix du Nord



L'établissement lensois a présenté les résultats lors de sa cérémonie de voeux. PHOTO DELPHINE PINEAU

| LES VISAGES DE L'ACTUALITÉ |

En vue d'améliorer la prise en charge de leurs usagers, les établissements médico-sociaux (handicap, troisième âge...) ont jusqu'à 2014 pour se soumettre à un audit externe. La MAPAD Désiré-Delattre a été la première en France à engager la démarche. Les résultats, très positifs, ont été présentés hier lors de la cérémonie de voeux de l'établissement.

« Un personnel compétent, gentil, patient et qui sait nous écouter. » Nul doute que les paroles tendres de Geneviève Guilluy, parlant au nom des résidents, ont touché les 98 agents de la MAPAD Désiré-Delattre. Présent en nombre lors de la cérémonie de voeux de l'établissement, le personnel peut également s'appuyer depuis hier sur un audit pour nourrir le sentiment du travail bien fait. « La MAPAD peut être considérée comme un établissement de haut niveau dans la prise en charge des personnes. Dans le monde des

maisons de retraite, on s'interroge beaucoup sur la notion de "bienveillance". Nous avons trouvé une structure qui répond à ce qu'on peut attendre », résume Paul Gaude, directeur général d'EQM, le cabinet qui a réalisé l'évaluation. « Les résultats sont positifs mais ils sont à l'image de la réalité, s'empresse-t-il de souligner. Quand les choses ne vont pas, on le dit aussi. »

« Point de repère »

Car si l'étude a été commandée par la MAPAD, la démarche répond avant tout à une obligation légale instaurée par la loi du 2 janvier 2002. Celle-ci exige que tout établissement médico-social réalise une évaluation externe avant 2014, une disposition mise en oeuvre depuis le début d'année dernière par l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale). « La MAPAD Delattre a été la première en France à signer l'engagement », souligne Paul Gaude. Depuis, le cabinet habilité par l'ANESM en a réalisé une petite trentaine. « Nous avons envie de savoir où nous en étions, connaître nos axes potentiels de progrès », justifie Maurice Dhédin, directeur de l'établissement lensois qui accueille 104 résidents. « C'est positif pour le personnel d'avoir un point de repère, un indicateur d'amélioration de ses compétences, complète Jean-Pierre Lhomme, président de l'association de la MAPAD.

Les résidents d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'il y a dix ans... » Paul Gaude acquiesce : « On vit de plus en plus longtemps et les personnes accueillies souffrent de plus en plus de troubles du comportement. Le personnel doit être préparé à ça.

»

Attestation

Pour mener à bien son audit, EQM - qui avait signalé sa présence à l'avance - a passé au peigne fin le fonctionnement de la maison de retraite pendant dix jours. Des entretiens avec le personnel et des résidents ont été réalisés pour évaluer la promotion de l'autonomie des usagers, la personnalisation de l'accompagnement ou encore la gestion de la structure. Le cabinet a notamment apprécié la volonté des soignants de limiter le nombre de médicaments pris par les résidents ainsi que l'implication des familles dans les animations. Des recommandations ont par ailleurs assorti les résultats comme le besoin de rendre plus lisible pour le patient l'accompagnement individualisé. Pas de quoi priver la MAPAD de son attestation, tout sauf symbolique. « Cette attestation permet à l'établissement de conserver son autorisation de fonctionner, explique Paul Gaude.

Si nous ne la remettons pas, par exemple pour cause de maltraitance, une commission serait mise en place par l'Agence régionale de santé et peut aller jusqu'au retrait de l'autorisation. » •

ÉDOUARD WAYOLLE

     Partager : S'abonner :